



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No:  
No.: 62

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 1980

## STATUT DE JERUSALEM

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, a annoncé aujourd'hui que le Canada a exprimé officiellement aux autorités israéliennes son inquiétude quant à la mesure prise récemment par Israël au sujet de Jérusalem. La loi adoptée par la Knesset le 30 juillet concernant cette ville est peu utile au processus de paix, particulièrement à un moment où sont déployés des efforts pour parvenir à une entente sur des mesures intérimaires visant l'autonomie des Palestiniens.

Le Canada ne reconnaît pas la validité de l'annexion de Jérusalem-Est par Israël. Nous sommes d'avis que la question de Jérusalem, l'une des plus délicates du différend arabo-israélien, doit être réglée par voie de négociation dans la perspective d'une paix globale. Elle ne saurait être tranchée par des actions unilatérales. Le Canada maintiendra sa politique et ses pratiques actuelles en ce qui concerne Jérusalem-Est, et s'abstiendra notamment de tous contacts officiels avec les autorités israéliennes à Jérusalem-Est.